



Surveillance des prix
Monsieur Prix
Einsteinstrasse 2
3003 **BERNE**

Romainmôtier, le 1^{er} septembre 2025

Demande de modification des tarifs liés aux déchets - 2026

Madame, Monsieur,

En date du 26 mai 2025, la Direction Générale de l'environnement nous a retourné l'Annexe 1 approuvée par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité en date du 13 mai 2025.

Le Département nous a recommandé de fixer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025 pour les tarifs 2025, nous avons donc suivi leur recommandation.

Par la présente, nous vous soumettons le projet d'augmentation pour les tarifs 2026, dès le 01.01.2026 comme suit :

Tarifs	2025	2026	2027	2028
Adulte (par habitant de 20 ans révolus)	80	94	106	120
Enfant (par habitant de moins de 20 ans)	40	47	53	60
camping, RS	80	94	106	120
Entreprise	80	120	160	200
Entreprise, demi	40	60	80	100

Taxe au poids	2025	2026	2027	2028
Kg d'incinérable	0.73	0.85	0.98	1.1



Afin d'avoir une meilleure équité pour les entreprises, nous désirons modifier l'Annexe I sur le point suivant :

B. Taxes forfaitaires

⁴ Par entreprise, il est entendu toute entité active dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou d'usagers, et/ou qui exerce une activité économique indépendante, quelle que soit sa forme juridique. Les associations et fondations à but non lucratives sont exonérées. Les entreprises qui ont un chiffre d'affaires en-dessous de CHF 50'000.- peuvent sur demande écrite bénéficier d'une demi-taxe.

Bien naturellement, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information complémentaire qui vous serait utile.

Dans l'attente de vos recommandations, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Bourse

M. Benoit F. Golay

